

**Province de Québec
Municipalité régionale de Comté des Sources
Municipalité du Canton de Saint-Camille**

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil Municipal, tenue le jeudi 7 juin, à 17h30 dans la salle du conseil municipal située au 85, rue Desrivières, Municipalité du Canton de Saint-Camille.

Sont présents : Pierre Bellerose, conseiller, Denis St-Onge, conseiller, France Thibault, conseillère, Lucie Cormier, conseillère, et Clément Frappier, conseiller, formant quorum sous la présidence de Philippe Pagé, maire.

Est absente : Anne-Marie Merrien.

Est également présente : Jocelyne Corriveau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance

Le maire Philippe Pagé constate le quorum à 17h30 et souhaite la bienvenue à tous.

SM2018-06-164

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par France Thibault, appuyé par Pierre Bellerose et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**Municipalité du Canton de Saint-Camille
Assemblée extraordinaire du Conseil Municipal
7 juin 2018**

Ordre du Jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. TECQ – modification programmation
4. Levée de la séance

Adoptée.

SM2018-06-165

3. TECQ – modification programmation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

À CES CAUSES, il est proposé par Clément Frappier, appuyé par Denis St-Onge et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

Adoptée.

SM2018-06-166 4. Levée de l'assemblée

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Lucie Cormier et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la présente session spéciale soit levée à 17h40.

Adoptée.

Philippe Pagé
Maire

Jocelyne Corriveau
Directrice générale et secrétaire-trésorière